



## Autorisation de Sortie en Primaire (du CP au CM2)

Afin de fluidifier la sortie des élèves, votre enfant, à partir du CP, pourra être autorisé à sortir seul de l'établissement s'il est porteur de la carte ci-après.

Cette carte que vous aurez imprimée en couleur, remplie, signée et sur laquelle vous aurez collé une photo, devra être remise à votre enfant dans son cartable pour le jour de la rentrée (1er septembre 2022).

Cette carte permettra à votre enfant de quitter seul l'établissement à 16h30 tous les jours (pas de possibilité de moduler).

Concernant la sortie de l'étude à 17h45 : pas de carte. Les parents qui autorisent leur enfant à sortir seul de l'étude, devront envoyer un mail au secrétariat [ecole@jandchatou.fr](mailto:ecole@jandchatou.fr)

Comptant sur votre compréhension.

H.Gosseume

AUTORISATION DE SORTIE ANNÉE 2022 / 2023

AUTORISATION DE SORTIE ANNÉE 2022 / 2023

L'élève.....

L'élève.....

Colle ta  
photo  
ici

En classe de .....  
Est autorisé(e) à sortir seul(e) de  
l'école à 16h30.  
Signature des parents :

Colle ta  
photo  
ici

En classe de .....  
Est autorisé(e) à sortir seul(e) de  
l'école à 16h30.  
Signature des parents :